



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED BUR.87/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

5 octobre 2018  
Original : anglais

87<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 6-7 novembre 2018

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

**Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2018

## SITUATION FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS POUR 2018

1. Selon l'état financier provisoire au 31 décembre 2017, fourni par le siège de l'ONU Environnement, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) est passé de 7,2 millions de dollars US au 31 décembre 2016 à 8,1 millions de dollars US au 31 décembre 2017. Ces chiffres comprennent les soldes des années précédentes et seront définitifs dès que l'état financier provisoire de l'ONU Environnement sera examiné par les commissaires aux comptes de l'ONU en 2018. Un état financier vérifié et certifié sera fourni par le siège de l'ONU Environnement. Les soldes susmentionnés représentent les actifs nets totaux à la fin de l'exercice financier et incluent par conséquent les contributions ordinaires recevables (arriérés), la réserve opérationnelle, les paiements anticipés et les investissements.

2. Conformément au paragraphe 7 de la décision IG.21/17 relative au Programme de travail et au budget adopté lors de la COP 18, une réserve opérationnelle de 15 % des dépenses annuelles a été constituée en juillet 2014. Compte tenu de l'augmentation globale du budget en 2016-2017 par rapport à l'exercice biennal précédent et comme convenu lors de la 19<sup>e</sup> Réunion des Parties contractantes (COP 19) organisée à Athènes (Grèce) en février 2016, 25 000 euros supplémentaires ont été virés à la réserve à la fin de 2017, la portant ainsi à 856 000 euros. Exprimé en dollars US, son montant est passé de 1,10 million en 2014-2015 à 1,13 million de dollars US en 2016-2017. Conformément à la décision IG 23/14 sur le Programme de travail et le budget 2018-2019, comme approuvé par la 20<sup>e</sup> Réunion des Parties contractantes (COP 20) qui s'est tenue à Tirana (Albanie) en décembre 2018, la réserve opérationnelle a été augmentée de 38 031 euros pour l'année 2018, conformément à l'augmentation dans les engagements totaux en comparaison avec l'exercice biennal précédent. Compte tenu de ce qui précède, la réserve opérationnelle sera ajustée à 15 % des dépenses annuelles. À savoir, pour 2017, compte tenu des résultats provisoires, la réserve sera de 905 084 dollars US. Comme le prévoit le paragraphe 2 de la procédure 3 du document UNEP(DEPI)/MED IG.21/9 – Annexe II, Règlements, règles et procédures financiers pour les fonds de la Convention de Barcelone, « Cette réserve opérationnelle a pour objet d'assurer la continuité des opérations en cas de manque temporaire de liquidités ainsi que pour compenser d'éventuelles pertes sur change ». Le Secrétariat consulte actuellement le siège de l'ONU Environnement afin d'identifier les modalités et les détails techniques permettant d'utiliser la réserve disponible pour couvrir les pertes de change.

3. Selon l'état financier provisoire au 31 décembre 2017 fourni par le siège de l'ONU Environnement, le solde du compte du pays hôte (CAL) est passé de 952 325 dollars US au 31 décembre 2016 à 393 930 dollars US au 31 décembre 2017. Ces chiffres seront finalisés dès vérification en 2018 de l'état financier provisoire, par les commissaires aux comptes de l'ONU. Un état financier vérifié et certifié sera fourni par le siège de l'ONU Environnement. Le solde de 2016 inclut les recettes de 2016 et 2017, donnant lieu à un excédent pour la période 2016 et par conséquent à un déficit pour 2017. Le solde du fonds de 2016 inclut une partie du loyer de 2016 versé à l'Institut national de recherche qui n'a été comptabilisé qu'en 2017. En outre, certains frais d'administration ont été provisoirement imputés sur le compte MEL en 2015, en attendant la réception de la contribution du pays hôte. Le remboursement de ces frais administratifs au MEL a été retardé en raison de difficultés rencontrées avec la procédure comptable dans Umoja : ainsi, un montant équivalent du CAL a été utilisé pour compenser le montant emprunté au MEL en 2015 en imputant les dépenses du personnel de 122 158 dollars US au CAL en 2017, conformément à l'état financier provisoire. Le prêt de 170 365 dollars US accordé au CAL par le siège de l'ONU Environnement (Fonds OTA) a été intégralement remboursé en décembre 2017, conformément à la clause opérationnelle 5 de la décision IG.22/20 sur le Budget « *saluant le prêt de 170 000 dollars US consenti par le siège de l'ONU Environnement pour faciliter les mouvements de trésorerie du compte de contribution du gouvernement hôte et demandant au Secrétariat de le rembourser dès que possible et de continuer à mettre en œuvre le plan de redressement du compte de contribution du gouvernement hôte adopté à la COP 17* ». Ce remboursement se reflète par un solde négatif dans l'état de la performance financière de 2017, augmentant en conséquence le déficit pour cette période.

4. Au 28 septembre 2018, le taux de recouvrement des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée s'est élevé, atteignant 92,63 % pour 2018. Une Partie contractante (Monténégro) a effectué un versement anticipé de contribution de 2019, enregistré comme revenu différé en 2017. L'état des contributions au 21 septembre 2018 figure en Annexe I.
5. La contribution discrétionnaire de la Commission européenne (CE) pour 2018 a été reçue en avril 2018. La contribution du pays hôte pour 2018 a été reçue en août de la même année.
6. En septembre 2018, 14 Parties contractantes avaient payé leurs contributions de 2018. Trois Parties contractantes (Bosnie-Herzégovine, Grèce et Maroc) n'ont pas encore payé leurs contributions de 2018. En outre, la République arabe syrienne, la Libye et l'Égypte sont toujours en retard de plus de 24 mois dans le versement des contributions. L'Algérie et le Liban ne se sont pas encore acquittés de leurs contributions de 2017 et du solde de celles de 2016. Ainsi, un courrier de relance a été envoyé aux Parties contractantes susmentionnées incluant les montants dus pour les contributions.
7. En ce qui concerne les contributions impayées et suite aux recommandations émises par la 85<sup>e</sup> réunion du Bureau (document : UNEP(DEPI)/MED BUR.85/5), le Secrétariat s'est concerté avec le siège de l'ONU Environnement pour identifier les moyens appropriés pour aborder la question de l'accumulation des arriérés et leur impact sur la mise en œuvre du PdT. En outre, le Secrétariat a examiné la pratique d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en vertu desquels les Parties ayant des arriérés de contribution ne peuvent être nommées au Bureau de la COP ou à tout autre organe directeur de l'AME (groupes de travail, comités) et/ou concernant les pays en développement, les délégués des Parties dont les paiements sont en souffrance ne sont pas indemnisés pour leur participation aux réunions. La réception des sommes dues en vertu des contributions des pays en conflit est considérée comme étant difficile.
8. En ce qui concerne l'Algérie, l'Égypte et le Liban et suite à l'envoi de lettres de relance, des mesures de suivi seront prises conformément au document à la Procédure 4.2.e du document UNEP(DEPI)/MED IG.21/9 Annexe II – Décisions thématiques, Règlements, règles et procédures financiers pour les fonds de la Convention de Barcelone « *Le Coordonnateur doit proposer à toute Partie dont les contributions sont en souffrance pour deux ans ou plus un calendrier de paiement afin de permettre à ladite Partie de régler ses arriérés dans une période maximale de six ans, selon la situation financière de la Partie et de verser les futures contributions à la date d'échéance. Le Coordonnateur doit rendre compte au Bureau et aux Parties contractantes lors de leur prochaine réunion, des progrès relatifs au calendrier de paiement* ». Le Secrétariat envisagera de prendre d'autres mesures, conformément à la Procédure 4.2.f du même document, stipulant « *En ce qui concerne les contributions en souffrance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, toute Partie en souffrance de paiement ne peut être admissible à devenir membre du Bureau des Parties contractantes ou de tout organe subsidiaire. Cette disposition ne s'appliquera pas aux Parties ayant convenu et respectant un calendrier de paiement, mis en œuvre conformément au paragraphe (e) ci-dessus* ».
9. Dans le cas de la République arabe syrienne et de la Libye, comme stipulé dans le « *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives* » présenté lors de la 85<sup>e</sup> réunion du Bureau (document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/5), le Secrétariat a poursuivi ses relances à cet égard, y compris au moyen d'une communication bilatérale. En ce qui concerne la République arabe syrienne, il semble que l'approche la plus réaliste soit le remboursement des montants dus via le PNUD et probablement par tranches. En ce qui concerne la Libye, son point focal auprès du Plan d'action pour la Méditerranée, le Dr. Ali Ragab Elkekli, a soumis une lettre au directeur du Conseil d'administration de l'Autorité générale pour l'environnement (EGA) M. Abdelmonaem M. Aboughris, adressée au Coordonnateur du Secrétariat de la Convention de Barcelone, en réponse à la correspondance précédemment envoyée. Dans cette lettre, le soutien continu de la Libye en faveur des programmes de l'Unité de coordination de l'ONU Environnement/PAM est réitéré. Il y est également souligné que l'incapacité de l'État à payer ses contributions est indépendante de sa volonté et est liée à l'instabilité politique et aux problèmes économiques du pays. Il est indiqué que l'EGA est en contact

avec les autorités concernées et qu'elle consent les efforts nécessaires en vue de résoudre la question des contributions en souffrance le plus rapidement possible.

- Libye 614 466 euros (arriérés depuis 2011)
- République arabe syrienne 104 124 euros (arriérés depuis 2011)
- Égypte 183 378 euros (arriérés depuis 2016)
- Algérie 148 871 euros (arriérés de 2017 et solde à payer pour 2016)
- Liban 45 644 euros (arriérés de 2017 et solde à payer 2016)

10. À la 20<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes (COP 20), l'Italie s'est engagée à verser 2 015 000 millions d'euros au cours de l'exercice biennal 2018-2019 pour l'exécution d'activités essentielles prévues dans le Programme de travail et Budget et 300 000 euros pour financer poste de Responsable et l'information et de la communication pour l'exercice biennal 2018-2019, dans le cadre du mémorandum d'accord entre le PNUE et le ministère italien de l'Environnement de la Terre et de la Mer. Les paiements de ces engagements ont pris effet en mai 2018, lorsqu'un montant de 1 306 000 euros et de 45 000 euros a été reçu sur le compte sur le compte bancaire de l'ONU Environnement.

11. L'élaboration de sept descriptifs de projet à l'intention de l'Unité de coordination, y compris le programme MED POL et les Centres d'activités régionales, a été lancé immédiatement après la réunion des Parties contractantes afin de permettre la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 et l'opérationnalisation de son budget. Ces descriptifs de projet et les six instruments juridiques respectifs avec les CAR ont été dûment signés. Les premières avances de fonds aux CAR correspondant au budget 2018 financé par le MTF et la contribution italienne ont été payées. Les CAR rendent compte de leurs dépenses sur une base semestrielle. Des données actualisées sur les dépenses seront fournies lors de la 88<sup>e</sup> réunion du Bureau.

12. Le Secrétariat souhaiterait porter à l'attention du Bureau que la part du PAM des recettes affectées aux dépenses d'appui aux programmes pour 2018, calculée sur la base des revenus de 2017, s'élève à 410 674 dollars US et l'allocation après la déduction des coûts liés à Umoja (30 250 dollars US) s'élève à 380 424 dollars US.

13. Le Secrétariat, en étroite collaboration avec le siège, travaille de manière intensive en vue de mettre en œuvre les recommandations du Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies concernant les fonds d'affectation, les projets et subventions inactifs. Cet exercice de « nettoyage » des projets implique l'examen des revenus, des dépenses, des données sur les coûts de l'appui aux programmes et la gestion des éléments ouverts.

#### **Recommandations proposées :**

**(a) Le Bureau note avec satisfaction le taux élevé de recouvrement des contributions en 2018. Il prie les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de régler leurs contributions de 2018 et leurs arriérés dans les meilleurs délais.**

**(b) Le Bureau prend note des mesures prises par le Secrétariat concernant les arriérés de plus de 24 mois et prie le Secrétariat de poursuivre ses efforts de recouvrement et de rendre compte au Bureau et aux Parties contractantes des résultats de ses actions.**

**(c) Le Bureau prie le Secrétariat de poursuivre ses efforts quant à une solution pour les arriérés de longue date de la République arabe syrienne et de la Libye, au vu de leur situation actuelle, et de présenter un compte rendu des avancées lors de la prochaine session du Bureau.**

## **I. RAPPORT SUR LES SERVICES D'EXPERTS-CONSEIL**

14. Le sommaire des coûts des services de conseil pour 2018 sera présenté à la 88<sup>e</sup> réunion du Bureau.

## **II. QUESTIONS DE PERSONNEL**

15. La situation en matière de recrutement se résume comme suit :

P4 Spécialiste de la gestion de programme (MED POL) (poste n° : 30 600 866) : M. Mohamad Kayyal a été sélectionné et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

P4 Fonctionnaire d'administration et de gestion du Fonds (poste n° : 30 601 050) : Mme Lydia Eibl-Kamolleh a été sélectionnée et s'est présentée le 11 août 2018 pour sa prise de fonction.

P3 Spécialiste de la gestion des programmes (Surveillance Med Pol) (poste n° : 31 002 533) : Ms. Jelena Knezevic a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2018.

P3 Responsable de la communication et de l'information (poste n° : 30 600 867) : le poste a été publié sur Inspira, le portail carrière des Nations Unies, avec une date limite de dépôt de candidatures fixée au 14 septembre 2018. Le recrutement est en cours.

P3 Spécialiste de la gestion des programmes (Rapports qualitatifs) (poste n° : 31 025 245) : le poste a été publié sur Inspira, le portail carrière des Nations Unies, avec une date limite de dépôt de candidatures fixée au 29 septembre 2018. Le recrutement est en cours.

P3 Spécialiste de la gestion des programmes (Programme SEIS Sud II) (poste n° : 31 025 623) : le poste temporaire a été publié sur Inspira, le portail carrière des Nations Unies, avec une date limite de dépôt de candidatures fixée au 19 septembre 2018. Le recrutement est en cours.

## **III. QUESTIONS DIVERSES**

16. Le Secrétariat a été informé par le pays hôte (République hellénique) que les locaux identifiés pour relocaliser le Secrétariat ne sont plus disponibles. Les discussions concernant la recherche d'autres locaux adéquats ou pour la rénovation des locaux actuels vont se poursuivre.

**Annexe I**

**État des contributions pour 2018 au 28 septembre 2018**

État des contributions pour 2018 au 28 septembre 2018

Pays	Contributions annoncées mais non versées pour 2017 et les années antérieures	Contributions annoncées pour 2018	Montants perçus en 2018	Contributions annoncées mais non versées pour 2018
	EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	-	3 217	3 217	-
Algérie	84 125	64 746	-	64 746
Bosnie-Herzégovine	-	5 228	-	5 228
Croatie	-	39 813	39 813 17 292	-
Chypre	-	17 292	17 292	-
Égypte	122 252	61 126	-	61 126
Union européenne	-	142 670	142 670	-
France	-	1 954 037	1 954 037	-
Grèce	-	189 412	-	189 412
Israël		172 924	172 924	-
Italie	-	1,507,250	1,507,250	-
Liban	27 145	18 499	-	18 499
Libye	564 198	50 268	-	50 268
Malte	-	6 434	6 434	-
Monaco	-	4 021	4 021	-
Monténégro		1 609	1 609	(1 657)
Maroc	-	21 716	-	21 716
Slovénie	-	33 780	33 780	-
Espagne	-	982 447	982 447	-
République arabe syrienne	94 472	9 652	-	9 652
Tunisie	-	11 260	11 260	-
Turquie	-	409 387	409 387	-
<b>T O T A L</b>	<b>892 192</b>	<b>5 706 788</b>	<b>5 286 141</b>	<b>418 990</b>

\*\*\*

\*\*\*

\*\*

92,63 %

Contributions supplémentaires pour 2018, à titre indicatif uniquement

	Contribution attendue	Contribution reçue
	EUR	EUR
Commission européenne	596,484	596,484

	Contribution attendue	Contribution reçue
	EUR	EUR
Grèce	367 200	322 035

\*

\* La différence en raison des fluctuations des taux de change.

\*\* La contribution de la Tunisie pour 2017 a été reçue en janvier 2018.

\*\*\* Les contributions d'Israël et du Monténégro ont été payées les années précédentes.